

Après une reprise de la croissance amorcée à la rentrée 2023, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur aurait de nouveau augmenté à la rentrée 2024, pour franchir le seuil des 3 millions d'inscriptions. Cette progression (+47 700 étudiants) serait portée par l'augmentation du nombre de bacheliers et par une nouvelle hausse du taux de poursuite d'études, en particulier en STS, CPGE et dans les formations de master. À court terme, ces dynamiques se prolongeraient, mais le rythme de croissance s'atténuerait progressivement à partir de 2025, pour atteindre un palier autour de 3,1 millions d'étudiants à l'horizon 2028. Au-delà, les projections suggèrent une stagnation, voire une légère baisse des effectifs, sous l'effet d'une diminution du nombre de bacheliers du fait de la démographie. Toutefois, cette tendance serait en partie compensée par la progression continue des taux de poursuite post-bac et par la diversification des parcours. Ainsi, les formations non universitaires – notamment les STS en apprentissage, les écoles de commerce et d'ingénieurs, ainsi que les formations paramédicales et sociales – continueraient de tirer la croissance. À l'inverse, les formations universitaires seraient plus directement exposées à l'effet démographique, particulièrement les licences scientifiques et de santé. Le nombre total d'étudiants se stabiliserait ainsi autour de 3,1 millions d'ici 2033.

Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2024 à 2033

Le nombre d'étudiants serait de nouveau en hausse à la rentrée 2024

En France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM), 2 965 407 inscriptions étudiantes étaient comptabilisées dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2023, y compris dans les sections de technicien supérieur (STS) en apprentissage (*tableau 1*). L'augmentation du nombre d'étudiants est régulière depuis 2008. Cette hausse continue a seulement été interrompue par une diminution des inscriptions d'étudiants à la rentrée 2022 (-42 000 inscriptions), baisse qui s'explique à la fois par la sortie d'études d'un afflux d'étudiants entrés deux ans plus tôt dans un contexte de crise sanitaire, mais aussi par la baisse du nombre de nouveaux bacheliers entrants dans l'enseignement supérieur. La rentrée 2023 renoue avec la croissance des effectifs, avec 28 300 inscriptions de plus que l'année précédente (*tableau 1*). Cette évolution positive s'explique par une légère remontée du nombre de poursuivants après le baccalauréat, combinée à l'effet de la réforme des BUT allongeant la durée de scolarité de deux à trois ans (*encadré : Tendances, chocs et réformes*). D'après l'analyse de premières données partielles d'inscription et du nombre de bacheliers (*encadré : Méthodologie des projections*), le nombre total d'étudiants inscrits à la rentrée 2024 s'inscrirait dans une tendance à la hausse, avec une

augmentation estimée à 47 700 étudiants, soit +1,6 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance serait généralisée à presque toutes les filières, à l'exception des sections de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire, qui voient de nouveau leurs effectifs diminuer mais plus légèrement. En université, la hausse des inscriptions serait particulièrement forte en master (+16 200 étudiants), en lien avec le surcroît d'étudiants de niveau bac +3 observé l'année précédente, lui-même provoqué par l'allongement de la durée d'études en IUT et par l'accès au niveau bac +4 des cohortes d'étudiants entrés en première année en 2020 et 2021. L'augmentation générale des effectifs serait également portée par une hausse des inscriptions dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE, +4 500 étudiants), ramenant l'effectif de la filière au niveau de 2017, après les 5 années de baisse observées jusqu'en 2022. En STS, les inscriptions continueraient de croître, du fait du supplément de 6 100 étudiants en apprentissage, avec toutefois un ralentissement par rapport à l'année précédente (+3,2 % contre +6,1 %). Dans les autres filières incluant les écoles de commerce, les écoles d'ingénieur, les formations artistiques et culturelles, les grands établissements¹, les établissements

1. Paris Dauphine, IEP Paris, EHESS, Écoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes, etc.

TABLEAU 1 - Effectifs de l'enseignement supérieur

Années	2022 (1)	2023		Evolution 2023/2022		2024		Evolution 2024/2023		2025		Evolution 2025/2024		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		Evolution 2033/2023	
		Constats	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%
Universités (y compris IUT)	1 597 691	1 604 169	6 478	0,4	1 622 800	18 600	1,2	1 623 700	900	0,1	1 623 900	1 622 100	1 623 500	1 622 300	1 623 100	1 620 600	1 620 300	1 614 900	1 614 900	1 620 300	1 620 600	1 620 600	1 620 600	1 620 600	1 620 600	1 620 300	1 620 300	1 614 900	11 000	0,7	
cursus Licence (L) et IUT	958 824	961 582	2 738	0,3	962 300	700	0,1	965 300	3 000	0,3	964 400	961 700	963 100	961 900	962 800	960 000	959 300	953 700	953 700	961 900	960 000	959 300	960 000	960 000	960 000	959 300	959 300	953 700	-8 000	-0,8	
dont IUT	108 198	143 317	35 119	32,5	145 400	2 100	1,5	145 400	0	0,0	145 200	144 900	144 900	144 400	144 000	142 700	141 900	140 200	140 200	144 400	142 700	141 900	142 700	142 700	141 900	141 900	140 200	-3 000	-2,2		
cursus Master (M)	585 380	588 624	3 244	0,6	604 800	16 200	2,8	602 500	-2 300	-0,4	603 500	604 400	604 500	604 500	604 600	605 000	605 500	605 800	605 800	604 500	605 000	605 000	605 000	605 000	605 500	605 500	605 800	17 000	2,9		
dont masters hors santé et hors Ingé. universitaires	367 253	366 462	-791	-0,2	375 900	9 400	2,6	376 400	500	0,1	376 000	375 100	373 500	371 900	370 800	370 200	369 800	369 400	369 400	371 900	370 200	369 800	370 200	370 200	369 800	369 400	369 400	3 000	0,8		
cursus Doctorat (D) (2)	53 487	53 983	496	0,9	55 700	1 700	3,1	55 900	200	0,4	56 000	56 000	55 900	55 800	55 700	55 600	55 500	55 400	55 400	55 800	55 600	55 500	55 600	55 600	55 500	55 400	55 400	1 000	2,6		
CPGE (hors CPES) (3)	81 164	82 392	1 228	1,5	86 900	4 500	5,5	88 000	1 100	1,3	88 600	89 000	89 600	89 800	89 800	89 600	89 600	89 000	89 000	89 800	89 600	89 600	89 600	89 600	89 600	89 000	89 000	89 000	7 000	8,0	
STS et assimilés	406 683	409 196	2 513	0,6	413 600	4 400	1,1	424 100	10 500	2,5	431 200	435 600	440 200	442 700	446 300	445 400	444 700	443 400	443 400	446 300	445 400	444 700	444 700	444 700	444 700	444 700	443 400	34 000	8,4		
Sous statut scolaire (4)	227 769	219 404	-8 365	-3,7	217 700	-1 700	-0,8	219 100	1 400	0,6	219 800	219 500	219 900	219 300	219 700	217 800	216 300	214 400	214 400	219 300	217 800	216 300	217 800	217 800	216 300	216 300	214 400	-5 000	-2,3		
Par apprentissage	178 914	189 792	10 878	6,1	195 900	6 100	3,2	205 000	9 100	4,6	211 400	216 100	220 300	223 400	226 600	227 600	228 500	229 000	229 000	223 400	227 600	227 600	227 600	227 600	228 500	228 500	229 000	39 000	20,7		
Ensemble des filières principales	2 085 538	2 095 757	10 219	0,5	2 123 400	27 600	1,3	2 135 800	12 400	0,6	2 143 700	2 146 700	2 153 400	2 154 800	2 159 200	2 155 600	2 154 600	2 147 300	2 147 300	2 154 800	2 155 600	2 155 600	2 155 600	2 155 600	2 155 600	2 154 600	2 147 300	52 000	2,5		
Autres filières :	851 539	869 650	18 111	2,1	889 800	20 200	2,3	901 700	11 900	1,3	912 400	919 700	926 500	931 200	937 200	941 100	945 900	948 900	948 900	931 200	937 200	941 100	945 900	945 900	945 900	948 900	948 900	79 000	9,1		
Écoles de commerce, gestion, vente (champ partiel)	237 362	240 928	3 566	1,5	245 900	5 000	2,1	248 600	2 700	1,1	251 100	253 300	255 800	258 300	261 100	263 700	266 500	268 600	268 600	258 300	263 700	266 500	266 500	266 500	266 500	266 500	268 600	28 000	11,5		
Formations d'ingénieurs (y.c. prépas intégrées)	160 028	159 496	-532	-0,3	161 300	1 800	1,1	162 100	800	0,5	165 000	167 300	168 800	170 000	171 100	171 800	172 600	172 800	172 800	168 800	171 100	171 800	171 800	171 800	172 600	172 600	172 800	13 000	8,3		
Formations culturelles et artistiques	73 174	75 765	2 591	3,5	77 300	1 500	2,0	78 000	700	0,9	78 200	78 200	78 300	78 400	78 500	78 600	78 700	78 700	78 300	78 500	78 600	78 600	78 600	78 700	78 700	78 700	3 000	3,9			
Grands établissements (5)	46 300	47 361	1 061	2,3	47 900	500	1,1	48 600	700	1,5	49 400	50 000	50 600	51 100	51 600	51 900	52 200	52 500	52 500	50 600	51 900	51 900	51 900	52 200	52 200	52 500	5 000	10,9			
Établissements privés d'enseignement supérieur libres	40 067	41 704	1 637	4,1	43 400	1 700	4,1	44 600	1 200	2,8	45 600	46 300	47 000	47 400	47 800	48 100	48 100	48 000	48 000	47 000	47 800	47 800	47 800	47 800	48 100	48 100	48 000	6 000	15,1		
Autres formations (6)	294 608	304 396	9 788	3,3	314 000	9 600	3,2	319 700	5 700	1,8	323 200	324 600	326 000	326 000	327 100	327 200	327 900	328 300	328 300	326 000	327 100	327 200	327 200	327 200	327 900	327 900	328 300	24 000	7,9		
Ensemble de l'enseignement supérieur	2 937 077	2 965 407	28 330	1,0	3 013 100	47 700	1,6	3 037 500	24 400	0,8	3 056 100	3 066 400	3 079 800	3 085 900	3 096 400	3 096 700	3 100 600	3 096 200	3 096 200	3 079 800	3 085 900	3 085 900	3 085 900	3 085 900	3 096 400	3 100 600	3 096 200	3 096 200	131 000	4,4	

1. Chaque année N recense l'effectif des inscrits de la rentrée N pour l'année N/N+1. 2. Les effectifs de doctorants observés proviennent de la source SISE en cohérence avec les autres cursus et les autres publications portant sur les effectifs inscrits. En raison d'un champ plus restreint, ils s'établissent à un niveau inférieur à ceux estimés via l'enquête annuelle auprès des Ecoles doctorales. 3. CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles, effectif observé jusqu'à l'année 2024/2025. CPES : cycle pluridisciplinaire d'études supérieures. 4. Effectif sous statut scolaire observé jusqu'à l'année 2024/2025. 5. Paris Dauphine, IEP Paris, EHESS, Ecoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle et École nationale des chartes, etc. 6. dont CPES (classes préparatoires aux études supérieures), classes passerelles, formations paramédicales et sociales, etc.

Note : à cause des arrondis, la somme des lignes peut différer des sous-totaux affichés

Champ : France

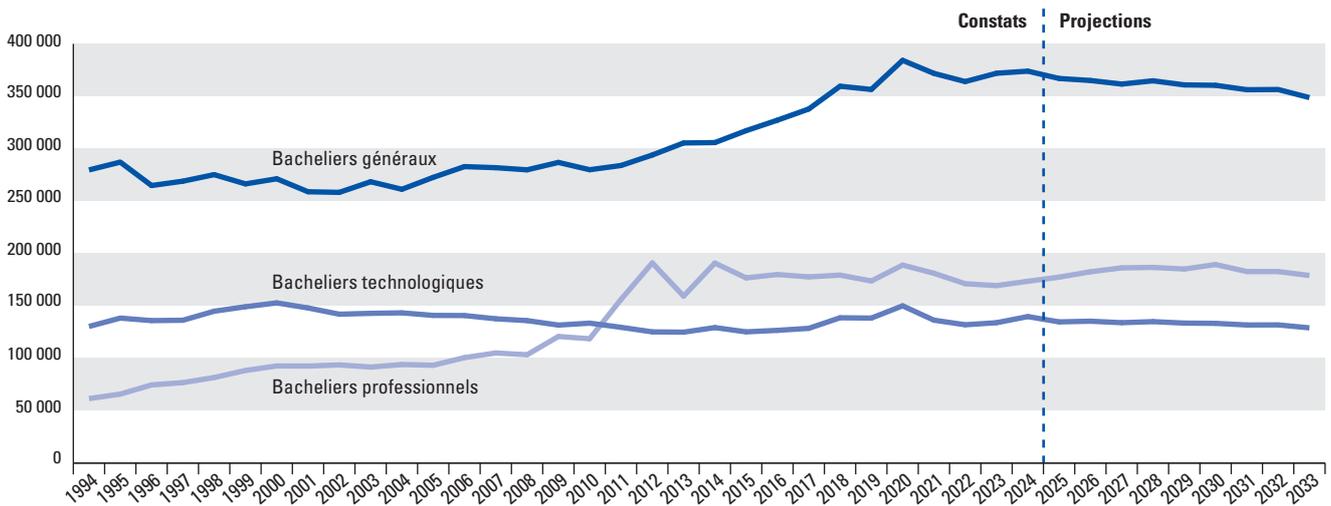
Source : MESR-SISE

privés d'enseignement supérieur libre ainsi que les autres formations (classes préparatoires aux études supérieures, les classes passerelles, les diplômes comptables, les formations paramédicales et sociales, ainsi que d'autres formations d'établissements privés et spécialisés), le nombre d'inscriptions aurait augmenté de 2,3 % à la rentrée 2024 (+20 200 étudiants). Les écoles de commerce, gestion et vente auraient accueilli cette année 5 000 étudiants de plus qu'en 2023-2024, poursuivant une tendance haussière régulière. Quant aux écoles d'ingénieur, elles retrouveraient une dynamique de croissance, avec 1 800 inscrits de plus, après une année 2023-2024 stable. En prolongeant les tendances observées ces dernières années, les effectifs des grands établissements, des établissements privés d'enseignement supérieur libre et des autres formations auraient enregistré 405 300 inscriptions en 2024, soit 11 800 de plus qu'à la rentrée 2023, dont +500 dans les grands établissements, +1 700 dans les établissements privés d'enseignement supérieur libre, et +9 600 dans les autres formations.

L'augmentation des effectifs de l'ensemble des étudiants est en partie liée à celle du nombre de néo-bacheliers entrants constatée en 2023. Cette hausse se poursuivrait en 2024, en raison d'une augmentation du même ordre qu'en 2023 du nombre de diplômés du baccalauréat.

Une légère augmentation du nombre de bacheliers en 2024

Entre 2014 et 2019, le nombre total de bacheliers augmentait de 8,3 % sous l'effet d'une forte augmentation de l'accès au baccalauréat général (+17,6 % sur la période). La proportion de bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers est ainsi passée de 49 % à 53 % sur la période. Depuis 2020, le nombre de bacheliers n'augmente plus de manière significative voire diminue (*graphique 1*). De 2020 à 2024, l'évolution démographique des élèves du secondaire et l'évolution du taux de réussite au baccalauréat ont contribué plus faiblement à la croissance de l'effectif de l'enseignement supérieur (*encadré sur les facteurs contributifs*).



Champ : France
 Source : MENESR-SIES pour 2025-2033, MENESR-DEPP pour la période 1994-2024

En 2024, 686 952 candidats au baccalauréat ont obtenu leur diplôme, soit 12 000 de plus qu'en 2023. Le taux de réussite à l'examen s'établit à 91,2 %, en légère hausse par rapport à celui de 2023 (90,7 %) et très proche de celui de 2022. Après avoir connu une forte évolution en 2020 (+7 points au global), en lien avec la crise sanitaire, les taux de réussite ont fléchi les deux années suivantes, sans toutefois revenir au niveau d'avant crise. Si les taux de réussite au baccalauréat général et technologique restent globalement stables depuis trois ans (respectivement autour de 96 % et 90 %), celui des bacheliers professionnels augmente légèrement depuis 2022, passant de 82,2 % à 83,3 % en deux ans.

Parmi les 12 000 bacheliers supplémentaires de l'année 2024, la moitié est issue des séries du baccalauréat technologique et 35 % proviennent de la voie professionnelle. La hausse du nombre de bacheliers ne se répercuterait donc pas de façon uniforme sur la répartition des entrants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, les tendances de poursuite d'études étant analysées et projetées pour chaque type de baccalauréat.

Les trois quarts des bacheliers de 2024 se seraient inscrits dans l'enseignement supérieur

En 2024, 75 % de l'ensemble des bacheliers poursuivraient leurs études dans l'enseignement supérieur, l'année de leur baccalauréat (graphique 2). Ils étaient 65,5 % en 2012.

Ce taux de poursuite a augmenté de façon quasi continue depuis, à l'exception d'un repli en 2020. Le nombre record de bacheliers cette année-là a en effet entraîné une pression plus forte à l'entrée dans les établissements du supérieur.

Parmi les bacheliers généraux de 2024, 90,3 % se seraient inscrits dans l'enseignement supérieur (+0,5 points par rapport à 2023). Cette légère progression du taux de poursuite s'accompagnerait d'une hausse des inscriptions en classes préparatoires aux grandes écoles (+0,4 point) et dans les autres filières d'enseignement supérieur, traduisant des évolutions dans les préférences d'orientation. En IUT, le taux de poursuite des bacheliers généraux en 2024 reculerait légèrement, ce qui s'expliquerait par la hausse plus forte du nombre de bacheliers technologiques en 2024, dont l'accès vers les IUT fait l'objet de quotas de places.

Le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques resterait stable en 2024 (73,8 %). Parmi ces bacheliers, 15 % s'inscriraient dans les IUT en 2024, dans le prolongement de la hausse amorcée en 2021 avec la mise en place du BUT et des quotas d'accès, après plusieurs années de stabilité autour de 12 %. Cette légère hausse en IUT se ferait au détriment des orientations vers les STS sous statut scolaire (-0,3 points). Les diplômés du baccalauréat technologique s'inscriraient de plus en plus dans les écoles de commerce, gestion et vente après le baccalauréat, contribuant à l'augmentation des effectifs dans cette filière (1,6 % de bacheliers technologiques en 2024, contre 1,0 % en 2018).

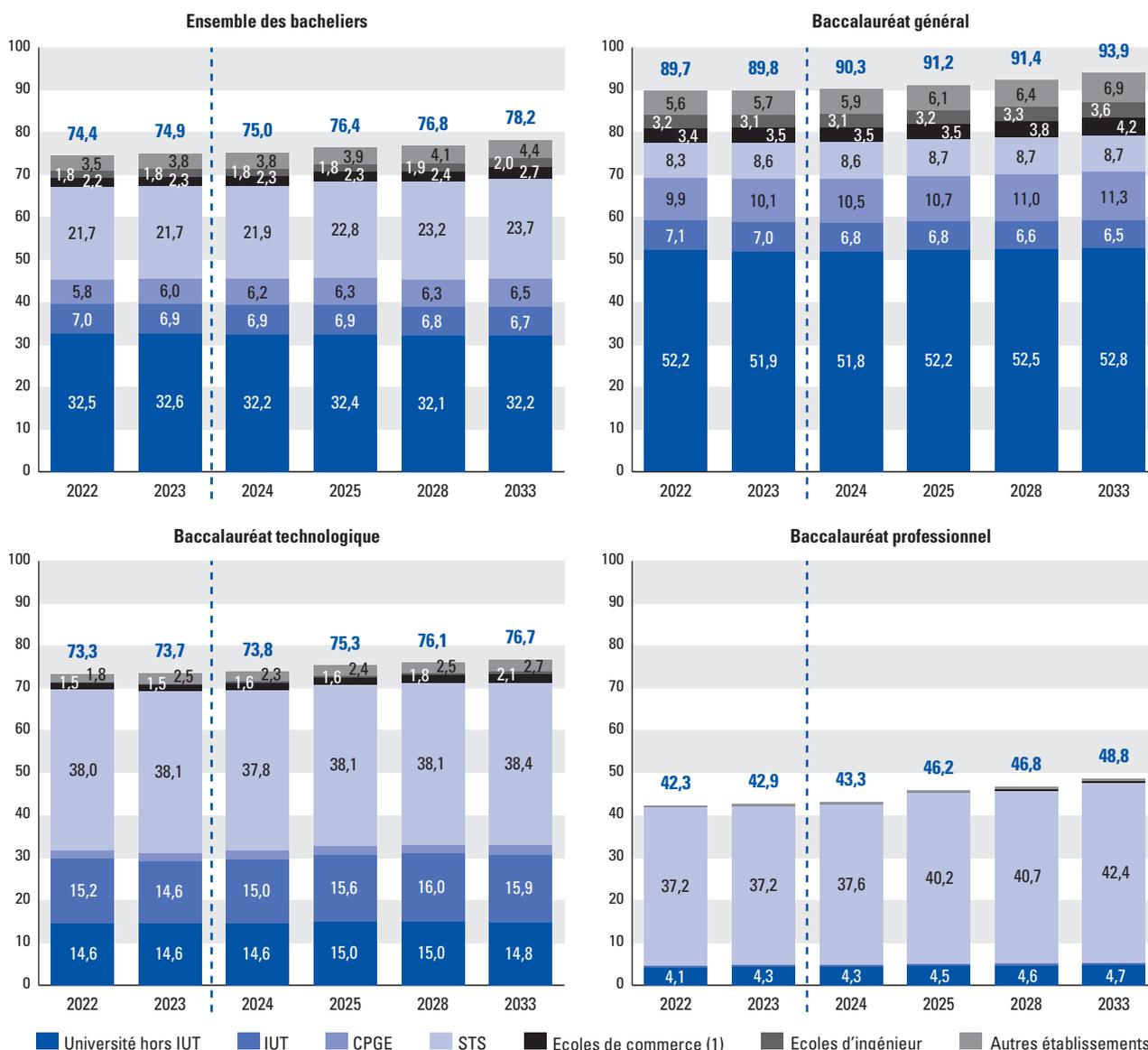
La part de bacheliers professionnels poursuivant leurs études est en augmentation constante depuis plus de dix ans. Passant de 39,5 % en 2020 à 42,4 % en 2021 et à 42,9 % en 2023. La projection 2024 s'appuie sur la continuité de cette hausse, plaçant le taux de poursuite des bacheliers professionnels à 43,3 %. Dans le détail, ils seraient 37,6 % à s'inscrire en STS (+0,4 points par rapport à 2023), dont 21,2 % sous statut scolaire et 16,5 % en apprentissage. Leur accès à certaines disciplines universitaires, y compris IUT, se stabiliserait à 4,7 % comme l'année précédente.

Un nombre de néo-bacheliers poursuivants en hausse pour la seconde année consécutive

À la rentrée 2024, le nombre de néo-bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur atteindrait 554 800, soit 11 800 étudiants de plus qu'en 2023 (+2,2 %, tableau 2). Cette progression résulte de la combinaison d'un nombre de bacheliers en hausse (+12 000) et d'un taux de poursuite global légèrement plus élevé.

La progression des néo-bacheliers poursuivants ne concernerait pas uniformément toutes les filières de formation. À l'université, la variation des effectifs de néo-bacheliers entrants serait restée assez faible. Les inscriptions dans les filières de lettres et de sciences humaines et sociales continueraient de diminuer, comme cela est observé depuis 2020, perdant 1 700 néo-bacheliers poursuivants par rapport à l'année précédente. Cette baisse serait néanmoins

GRAPHIQUE 2 - Taux de poursuite apparents des bacheliers dans les établissements de l'enseignement supérieur (tableau détaillé annexe à la note)



1. Champ partiel, seules les écoles envoyant des données individuelles sont prises en compte ici, c'est-à-dire 91 % du total (les établissements envoyant des données agrégées sont inclus dans « Autres établissements »).
 Note : les taux de poursuite sont qualifiés d'apparent car ils ne respectent pas strictement la définition des taux de poursuite utilisée dans les autres publications du SIES : les taux ci-dessus incluent, dans le numérateur, les bacheliers poursuivant ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger ou dans les COM, population que l'on exclut en temps normal car absente du nombre de bacheliers au dénominateur.
 Champ : France
 Source : MESR-SIES

compensée par des hausses d'inscription dans d'autres disciplines, comme le droit (+2 200 inscrits), les sciences (+900) et par la hausse des orientations vers les IUT (+1 000). En CPGE, la hausse du taux de poursuite d'études entraîne l'arrivée de 2 200 néo-bacheliers poursuivant supplémentaires, selon les premières données d'inscriptions. En STS, la hausse du nombre de bacheliers se répercuterait également sur le nombre d'entrants, y compris sous statut scolaire dont les effectifs avaient baissé jusqu'en 2023 au profit de l'apprentissage. La croissance du nombre de poursuivants sous le régime de l'apprentissage serait moins forte en 2024 (+3,6 %) tandis que le nombre d'entrants sous statut scolaire

cesserait de diminuer. L'écart de l'évolution entre les deux régimes d'études de la filière STS tendrait ainsi à diminuer. Sur le rythme d'une croissance dynamique, les établissements privés et de formation spécialisée auraient accueilli 46 300 néo-bacheliers à la rentrée 2024, soit 1 500 de plus qu'en 2023, contribuant significativement à la hausse des effectifs dans l'ensemble des autres filières (filières non universitaires, hors CPGE et hors STS). L'orientation des néo-bacheliers vers les écoles de commerce post-bac serait restée stable à la rentrée 2024, tandis que les inscriptions en école d'ingénieur (avec prépa intégrée) seraient reparties à la hausse (+500 bacheliers poursuivants).

L'augmentation du nombre de néo-bacheliers poursuivant dans le supérieur en 2023 et en 2024 contribue significativement à la croissance des effectifs étudiants. Cette tendance, si elle se prolonge, permettrait de maintenir durablement un volume d'inscrits dans le supérieur à 3 millions à partir de la rentrée 2024.

Une légère hausse du nombre de néo-bacheliers poursuivants à moyen terme

À la rentrée 2025, le nombre de néo-bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur serait stable, avec une progression modérée de 0,3 % par rapport à l'année

TABLEAU 2 - Néo-bacheliers entrant en première année dans l'enseignement supérieur

	2022 (1)		Evolution 2023/2022		Evolution 2024/2023		Evolution 2025/2024		Projections		Evolution 2023/2023							
	Constats		Eff.	%	Proj.	%	Proj.	%	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Eff.	%
Universités (y compris IUT)	262 901	266 080	1,2	268 800	2 700	1,0	266 100	-2 700	-1,0	265 700	264 500	264 300	264 700	261 200	261 000	255 500	-11 000	-4,0
Droit	37 977	38 203	226	40 400	2 200	5,8	40 600	200	0,5	41 000	40 800	40 900	40 900	40 400	40 300	39 500	1 000	3,4
Sc. économiques, AES	22 187	23 278	1 091	24 000	700	3,1	23 900	-100	-0,4	23 900	23 800	24 000	23 700	23 400	23 500	23 000	0	-1,2
Lettres, Sc. humaines	74 439	72 951	-1 488	71 300	-1 700	-2,3	69 200	-2 100	-2,9	68 500	68 100	67 300	67 300	66 100	65 500	63 700	-9 000	-12,7
Sciences	35 938	37 915	1 977	38 800	900	2,3	38 900	100	0,3	39 300	39 500	40 400	40 900	40 900	41 500	41 100	3 000	8,4
STAPS	17 688	18 394	706	17 900	-500	-2,7	17 900	0	0,0	17 800	17 600	17 500	17 500	17 300	17 300	16 900	-1 000	-8,1
Santé	25 022	26 122	1 100	26 000	-100	-0,5	25 600	-400	-1,5	25 400	25 100	25 300	25 000	24 600	24 600	24 000	-2 000	-8,1
Ingénieurs universitaires	3 012	2 977	-35	3 200	200	7,5	3 300	100	3,1	3 400	3 400	3 500	3 500	3 500	3 500	3 400	400	14,2
IUT	46 638	46 240	-398	47 200	1 000	2,1	46 600	-600	-1,3	46 300	46 200	46 500	45 900	45 000	44 000	44 000	-2 200	-4,8
CPGE (hors CPES) (2)	38 419	40 207	1 788	42 400	2 200	5,5	42 400	0	0,0	42 800	42 900	43 400	43 300	43 000	43 200	42 400	2 200	5,5
STS et assimilés	143 940	145 985	2 045	150 300	4 300	3,0	154 800	4 500	3,0	156 200	157 500	159 000	160 700	157 100	158 000	155 500	10 000	6,5
Sous statut scolaire	91 898	91 423	-475	93 800	2 400	2,6	94 600	800	0,9	94 800	95 000	95 500	95 000	93 200	93 500	91 700	0	0,3
En apprentissage	52 042	54 562	2 520	56 500	1 900	3,6	60 200	3 700	6,5	61 400	62 500	63 500	64 900	63 900	64 500	63 800	9 000	16,9
Ensemble des filières principales	445 260	452 272	7 012	461 500	9 200	2,0	463 200	1 700	0,4	464 700	464 900	469 300	468 600	461 300	462 200	453 400	1 000	0,2
Autres filières :	85 072	90 766	5 694	93 200	2 400	2,7	93 000	-200	-0,2	94 200	94 600	96 300	97 200	96 800	97 700	96 600	6 000	6,4
Ecoles de commerce, gestion, vente (champ partiel)	14 711	15 458	747	15 600	100	0,9	15 600	0	0,0	15 900	16 200	16 700	16 900	17 300	17 500	18 000	3 000	16,4
Formations d'ingénieurs - prépa intégrées	12 320	11 906	-414	12 400	500	4,1	12 400	0	0,0	12 600	12 700	12 900	12 900	13 100	13 200	13 100	1 000	10,0
Formations culturelles et artistiques	5 452	6 335	883	6 400	100	1,0	6 400	0	0,0	6 400	6 400	6 500	6 500	6 500	6 500	6 400	0	1,0
Grands établissements (3)	3 723	3 596	-127	3 600	0	0,1	3 600	0	0,0	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 400	-200	-5,5
Établissements privés d'enseignement supérieur libres	8 186	8 627	441	8 900	300	3,2	8 900	0	0,0	9 100	9 200	9 400	9 400	9 300	9 400	9 300	700	7,8
Autres formations (4)	40 680	44 844	4 164	46 300	1 500	3,2	46 200	-100	-0,2	46 700	46 700	47 300	47 000	46 900	47 100	46 400	2 000	3,5
Ensemble des néo-bacheliers entrant dans le supérieur	530 332	543 038	12 706	554 800	11 800	2,2	556 300	1 500	0,3	558 900	559 500	565 600	565 900	558 000	559 900	550 100	7 000	1,3

1. Chaque année N recense l'effectif des inscrits de la rentrée N pour l'année N/N+1. 2. CPGE, classes préparatoires aux grandes écoles effectif observé jusqu'à l'année 2024/2025 ; idem pour les sections de techniciens supérieurs, STS, sous statut scolaire ; CPES, cycle pluridisciplinaire d'études supérieures. 3. Paris Dauphine, IEP Paris, EHESP, Ecoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle et École nationale des chartes, etc. 4. dont CPES (classes préparatoires aux études supérieures), classes passerelles, formations paramédicales et sociales. ...

Note : à cause des arrondis, la somme des lignes peut différer des sous-totaux affichés

Champ : France

Source : MESF-SIES

précédente (graphique 2). Cette évolution résulterait de deux dynamiques opposées : d'un côté, une baisse de 1,2 % du nombre de bacheliers liée à une diminution des effectifs de terminale, et de l'autre, l'hypothèse d'une hausse des taux de poursuite d'études. Cette hypothèse s'appuie notamment sur une première analyse des données de candidatures dans Parcoursup 2025. Elle s'appuie également sur l'analyse des tendances observées des années précédentes. Ainsi, le taux de poursuite de l'ensemble des bacheliers en 2025 atteindrait 76,4 % (+1,4 point par rapport à 2024), permettant de garantir au global une occupation constante des places ouvertes l'année précédente.

La hausse des taux de poursuite en 2025 pour les bacheliers professionnels (+2,9 points) alimenterait une augmentation de 4 500 néo-bacheliers poursuivants en STS, leur filière principale d'orientation. En revanche, la légère augmentation des taux de poursuite globaux (ou tous baccalauréats confondus) prévue en 2025 ne suffirait pas à maintenir le même nombre d'entrants néo-bacheliers qu'en 2024 pour les filières universitaires (y compris IUT). Le nombre de ces entrants en première année universitaire reviendrait au niveau de la rentrée 2023, soit 266 100 néo-bacheliers poursuivants.

Entre 2026 et 2028, le nombre total de bacheliers resterait stable autour de 683 000 par an, avec une baisse des bacheliers généraux compensée par une hausse des bacheliers professionnels. Cette différenciation d'évolution influencerait sur les choix d'orientation : les inscriptions en STS augmenteraient, notamment en apprentissage, tandis que celles en licence et en IUT reculeraient légèrement avant de retrouver leur niveau de 2023. Dans les licences universitaires, les filières scientifiques progresseraient au détriment des lettres et sciences humaines. Par ailleurs, les autres filières continueraient de gagner en attractivité : en 2028, les écoles de commerce, tout comme les écoles d'ingénieur, accueilleraient respectivement 1 200 et 1 000 néo-bacheliers de plus qu'en 2023, tandis que les établissements privés et autres formations compteraient 3 200 étudiants supplémentaires. En revanche, les inscriptions dans les formations artistiques et culturelles et les grands établissements resteraient plus stables.

Une décomposition de la variation du nombre d'étudiants selon quatre facteurs contributifs

Quatre principaux facteurs peuvent influencer l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur. Leur contribution peut être modélisée comme suit :

- **(a) la démographie** : il s'agit de la population en âge de s'inscrire en formation supérieure initiale, considérée comme la population résidente en France âgée de 18 à 24 ans, selon les projections de l'INSEE ;
- **(b) le taux d'accès au baccalauréat** : ce facteur mesure la part des jeunes de cette tranche d'âge ayant obtenu le baccalauréat, généralement calculée en rapportant le nombre de bacheliers des six dernières années à la population totale des 18-24 ans ;
- **(c) Le taux de poursuite d'études** : il rapporte sur une période glissante de six années le nombre de bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur au nombre de bacheliers ;
- **(d) La durée des études** : ce facteur résiduel regroupe les éléments qui prolongent ou raccourcissent la durée des parcours dans le supérieur (réorientations, redoublements, poursuites longues, etc.).

Ces facteurs permettent de modéliser l'effectif total dans l'enseignement supérieur par la formule suivante :

$$\text{Effectif supérieur} = \text{population}_{18-24 \text{ ans}} \times \frac{\text{bacheliers}_{18-24 \text{ ans}}}{\text{population}_{18-24 \text{ ans}}} \times \frac{\text{poursuivants}_{18-24 \text{ ans}}}{\text{bacheliers}_{18-24 \text{ ans}}} \times \frac{\text{effectif supérieur}}{\text{poursuivants}_{18-24 \text{ ans}}}$$

(a) (b) (c) (d)

Chacun de ces éléments peut être analysé comme une contribution spécifique à l'évolution du nombre total d'étudiants.

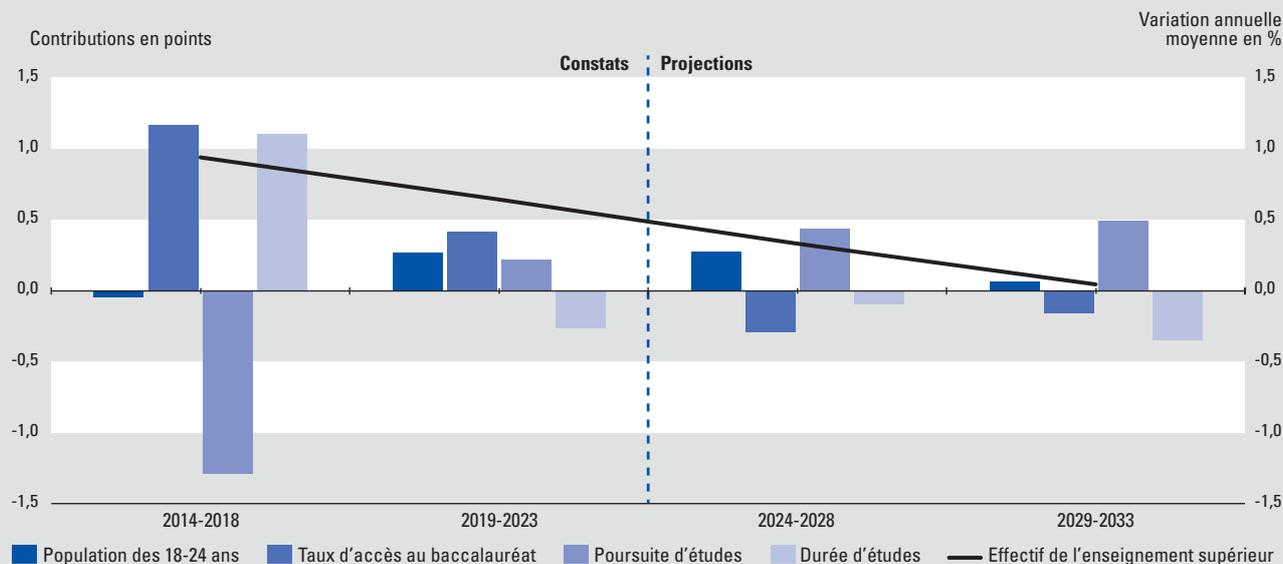
L'analyse des contributions de chacun de ces facteurs aux variations du nombre d'étudiants aide à comprendre les évolutions d'effectif durant les dix années écoulées et permet d'éclairer de possibles évolutions des dix années à venir.

Entre 2014 et 2018, la forte augmentation du taux d'accès au baccalauréat, en particulier pour la voie professionnelle, a été le facteur déterminant dans la poursuite d'une croissance soutenue de l'effectif de l'enseignement supérieur (*graphique Encadré*). Cette progression s'est toutefois accompagnée d'une baisse des taux de poursuite des bacheliers car celui des bacheliers professionnels est nettement inférieur à celui des autres voies. Parallèlement, l'allongement de la durée des études a fortement contribué à l'accroissement des effectifs d'étudiants.

Entre 2019 et 2023, l'effet d'une reprise des naissances au début des années 2000 a entraîné une croissance de la population en âge d'être inscrit dans l'enseignement supérieur 18 à 24 ans plus tard. Le facteur démographique s'ajoute à une hausse du taux d'accès au baccalauréat, porté par une augmentation des taux de réussite à l'examen.

À partir de 2024, le nombre d'élèves du secondaire accédant au baccalauréat commencerait à stagner puis à baisser, en dépit d'une légère croissance démographique de la population des 18-24 ans jusqu'en 2030. Dans ce contexte, le maintien de la croissance des effectifs d'étudiants dépendra principalement des taux de poursuite d'études, en particulier dans les filières courtes accessibles aux bacheliers professionnels et technologiques.

GRAPHIQUE ENCADRÉ - Contributions à la variation quinquennale de l'effectif de l'enseignement supérieur



Note : La variation annuelle moyenne de l'effectif d'étudiants de l'enseignement supérieur est exprimée en pourcentage et celle de ses contributions en points de pourcentage.

Champ : France

Sources : Insee, Mener-Depp et Sies

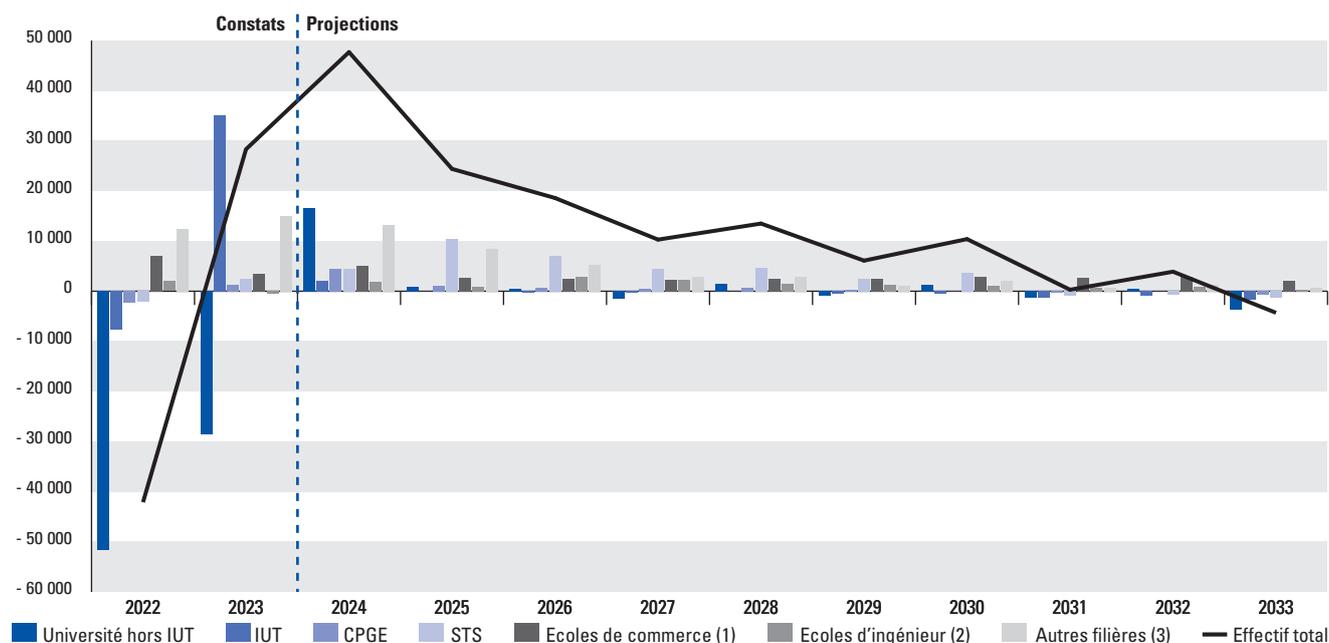
Croissance annuelle modérée du nombre total d'étudiants jusqu'en 2028

Le facteur de la poursuite d'études après le baccalauréat serait ainsi favorable à l'augmentation du nombre total d'étudiants jusqu'en 2028. Toutefois, le taux de croissance annuel de l'effectif total resterait inférieur à 1 % à partir de 2025 (c'est-à-dire

moins de 25 000 inscrits supplémentaires) et aurait tendance à s'amenuiser au fil des années.

Sur l'année scolaire 2024-2025, Le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur dépasserait les 3 millions, soit 47 700 de plus que l'année précédente (+1,6 %). Cette croissance est variable selon les filières : en université hors IUT, après deux années consécutives

de baisse (*graphique 3*), les effectifs de la rentrée 2024 seraient supérieurs à ceux de la rentrée précédente, s'expliquant par une hausse significative d'inscriptions en master : 604 800 étudiants seraient inscrits en master, soit 16 200 de plus qu'en 2023. Cette hausse s'expliquerait d'une part par l'arrivée au cursus master (dès 2023) des étudiants entrés en 2020 (plus nombreux que les années précédentes) et d'autre part,



1. Ecoles de commerce post-bac ou post bac +2 dont les données sont individuelles (9% des écoles des écoles de commerce sont incluses dans « Autres filières »)
 2. dont écoles à prépa intégrée et écoles post bac +2
 3. Ensemble des autres filières de l'enseignement supérieur dont établissements privés, formations culturelles et artistiques, CPES, formations paramédicales et sociales.
 Lecture : À la rentrée 2023, l'effectif total de l'enseignement supérieur était en hausse de 28 330 étudiants par rapport à la rentrée précédente. Elle est en grande partie due à l'inscription de 35 120 étudiants supplémentaires en IUT (ajout d'une 3^e année)
 Champ : France
 Source : MESR-SIES

par l'arrivée des BUT en trois ans au niveau M1. En effet, l'allongement des études en IUT entraîne de façon exceptionnelle un surplus d'étudiants en troisième année d'études (35 100 élèves supplémentaires étaient inscrits en IUT pendant l'année 2023-2024). La réforme de ce cursus alimente ainsi la hausse des candidatures au niveau bac +4 en 2024.

De 2025 à 2028, les effectifs universitaires resteraient stables, sous l'effet de faibles variations du nombre d'entrants en première année. Au niveau master, en conservant l'hypothèse de taux de passage et d'accès en M1 stabilisés depuis la rentrée 2024, les effectifs resteraient au-dessus de 600 000 étudiants sans augmenter (tableau 3). Cette stagnation du nombre d'étudiants en master s'expliquerait aussi par l'arrivée d'une partie de la promotion des néo-bacheliers entrants en 2022 au niveau bac +4, inférieure en nombre à ceux de l'année précédente (-20 000), ce qui limiterait mécaniquement la croissance des inscriptions en M1. Le nombre d'entrants au niveau master se base également sur l'analyse des augmentations du nombre de candidats retenus ou ayant exprimé un vœu sur la plateforme Mon master en 2024 et 2025.

Stabilisation des effectifs en BUT, croissance dynamique pour ceux en STS

En IUT, le nombre total d'étudiants aurait bénéficié en 2024 d'une légère hausse du nombre d'inscrits en première année (en partie liée à la hausse significative du nombre de bacheliers technologiques cette année-là). L'évolution du nombre d'inscrits dans les parcours du BUT ne serait ensuite pas amenée à augmenter de 2025 à 2028. Par contre, les dynamiques seraient plus significatives en STS, dont la croissance de l'effectif contribuerait plus significativement à celle de l'effectif total. En 2025, le nombre d'étudiants en STS apprentissage augmenterait de 4,6% et de 0,6% en STS sous statut scolaire, sous l'effet de la croissance des taux de poursuite d'études, plus marquée pour les bacheliers professionnels. La hausse du nombre d'inscrits en STS se poursuivrait de façon plus modérée les années suivantes : en 2028, 159 000 étudiants serait inscrits en STS, soit 13 000 de plus qu'en 2023. Cette logique de croissance de l'effectif en STS pourrait également être conséquente à la réforme des BUT, dont l'allongement du parcours peut dissuader les étudiants intéressés par des parcours en deux ans.

Dans les écoles de commerce, la croissance de l'effectif est régulière depuis plusieurs années, avec 36% de hausse en 5 ans, entre 2018 et 2023. La hausse de l'effectif projetée entre 2023 et 2028 serait plus modérée (+6,2%), ne bénéficiant ni de croissance démographique significative ni de la même amélioration des taux de réussite au baccalauréat. Cette hausse serait néanmoins alimentée par la croissance du nombre d'étudiants en CPGE et par les premiers accès post-BUT à partir de 2024. De même, l'effectif des écoles d'ingénieur, également alimenté par ces deux filières, continuerait de croître après 2024. Celles-ci accueilleraient 168 800 étudiants en 2028, soit 9 300 de plus qu'en 2023, confortée par une tendance à la hausse des inscriptions dans les formations scientifiques, tant en classe préparatoire qu'en licence.

Les autres filières continueraient de soutenir la croissance de l'effectif sur la période 2024-2028, mais de manière moins marquée. Dans les formations artistiques et culturelles (qui incluent les écoles d'architecture et les écoles d'art), l'augmentation annuelle de l'effectif passait de 8,7% en 2018 à 3,5% en 2023. Les hypothèses retenues s'appuient ainsi sur de moindres hausses d'inscrits. Les inscriptions dans les

TABLEAU 3 - Effectifs des universités y compris IUT

	Constat	Projections										Evolution 2033/2023 en %
	2023 (1)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Cursus L	961 562	962 300	965 300	964 400	961 700	963 100	961 900	962 800	960 000	959 300	953 700	-0,8
Droit	129 879	132 000	133 400	132 800	132 300	132 500	132 300	132 200	131 700	131 400	130 500	0,5
Sc. économiques, AES	99 087	100 000	101 800	101 600	101 000	100 400	99 800	99 400	98 800	98 400	97 500	-1,6
Lettres, Sc. humaines	316 031	312 500	309 700	308 200	306 700	306 600	306 000	306 200	305 300	304 600	302 600	-4,2
Sciences	173 421	171 900	172 700	173 600	173 600	174 900	175 900	177 200	178 100	179 400	179 800	3,7
STAPS	52 610	52 700	53 300	53 600	53 600	53 800	53 800	54 000	54 000	54 200	54 200	3,0
IUT	143 317	145 400	145 400	145 200	144 900	144 900	144 400	144 000	142 700	141 900	140 200	-2,2
Santé autres	22 038	23 200	24 500	25 000	25 300	25 600	25 700	25 800	25 800	25 900	25 900	17,5
Santé PASS	25 179	24 700	24 600	24 500	24 200	24 400	24 000	24 000	23 600	23 600	23 000	-8,7
Cursus M	588 624	604 800	602 500	603 500	604 400	604 500	604 500	604 600	605 000	605 500	605 800	2,9
Droit	77 022	78 200	79 500	80 300	80 800	80 600	80 400	80 300	80 200	80 200	80 100	4,0
Sc. économiques, AES	59 730	62 500	61 800	61 500	61 600	61 300	60 900	60 600	60 300	60 100	59 900	0,3
Lettres, Sc. humaines	152 577	155 600	154 800	153 600	152 100	150 800	149 600	148 800	148 100	147 500	146 900	-3,7
Sciences	70 882	73 000	73 400	73 700	73 700	73 800	73 900	74 100	74 500	75 000	75 400	6,4
STAPS	6 251	6 600	6 900	7 000	7 000	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	7 100	13,6
Santé autres	55 389	59 600	59 200	59 600	60 100	60 300	60 400	60 500	60 500	60 500	60 500	9,2
Santé médecine	96 491	99 000	98 300	98 700	98 900	99 200	99 700	100 000	100 300	100 600	100 800	4,5
Santé pharmacie	21 265	21 400	20 700	20 900	21 900	22 300	22 600	22 900	23 200	23 500	23 700	11,5
Santé odontologie, maieutique	13 018	12 700	12 700	13 000	13 500	14 300	15 000	15 500	15 900	16 300	16 700	28,3
Ingénieurs universitaires	35 999	36 200	35 300	35 300	34 900	34 900	34 900	34 900	34 800	34 800	34 700	-3,6
Cursus D (2)	53 983	55 700	55 900	56 000	56 000	55 900	55 800	55 700	55 600	55 500	55 400	2,6
Droit	5 388	5 400	5 200	5 000	4 900	4 900	4 800	4 800	4 800	4 700	4 700	-12,8
Sc. économiques, AES	2 775	2 900	2 800	2 700	2 700	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	-6,3
Lettres, Sc. humaines	16 840	17 000	16 900	16 800	16 700	16 600	16 400	16 300	16 100	16 000	15 900	-5,6
Sciences	26 848	28 100	28 800	29 200	29 500	29 700	29 800	29 900	29 900	30 000	30 000	11,7
STAPS	568	700	700	700	700	700	600	600	600	600	600	5,6
Santé autres	1 564	1 700	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	2,3
TOTAL	1 604 169	1 622 800	1 623 700	1 623 900	1 622 100	1 623 500	1 622 300	1 623 100	1 620 600	1 620 300	1 614 900	0,7
Droit	212 289	215 600	218 000	218 200	218 000	218 000	217 500	217 200	216 600	216 300	215 300	1,4
Sc. économiques, AES	161 592	165 400	166 400	165 800	165 300	164 400	163 300	162 600	161 700	161 100	160 000	-1,0
Lettres, Sc. humaines	485 448	485 000	481 500	478 600	475 500	474 000	472 100	471 200	469 500	468 000	465 400	-4,1
Sciences	271 151	273 000	274 800	276 400	276 800	278 300	279 500	281 200	282 600	284 300	285 200	5,2
STAPS	59 429	59 900	60 800	61 200	61 300	61 600	61 600	61 700	61 700	61 900	61 900	4,2
IUT	143 317	145 400	145 400	145 200	144 900	144 900	144 400	144 000	142 700	141 900	140 200	-2,2
Santé autres	78 991	84 500	85 200	86 200	87 000	87 400	87 700	87 800	87 900	88 000	88 000	11,4
Santé (médecine, pharma, odonto)	155 953	157 800	156 300	157 100	158 600	160 100	161 300	162 400	163 100	163 900	164 300	5,4
Ingénieurs universitaires	35 999	36 200	35 300	35 300	34 900	34 900	34 900	34 900	34 800	34 800	34 700	-3,6

1. Chaque année N recense l'effectif des inscrits de la rentrée N pour l'année N/N+1.

2. Les effectifs de doctorants observés proviennent de la source SISE en cohérence avec les autres cursus et les autres publications portant sur les effectifs inscrits. En raison d'un champ plus restreint, ils s'établissent à un niveau inférieur à ceux estimés via l'enquête annuelle auprès des Ecoles doctorales.

Note : à cause des arrondis, la somme des lignes peut différer des sous-totaux affichés

Champ : France

Source : MESR-SIES

établissements d'enseignement supérieur libres (parmi lesquels les instituts catholiques et les facultés privées) poursuivraient également une logique similaire, accueillant 47 000 étudiants en 2028, contre 41 700 en 2023 et 30 300 en 2018. Les autres formations intègrent les classes préparatoires aux études supérieures, les classes passe-relles, les diplômes comptables, les formations paramédicales et sociales, ainsi que d'autres formations d'établissements privés et spécialisés. L'orientation croissante des bacheliers vers ces formations contribue fortement à la croissance du nombre d'étudiants dans les différentes filières. Le

scénario de projections est construit sur l'hypothèse d'un taux de poursuite d'études vers ces formations augmentant plus modérément à partir de 2022. À nombre de bacheliers constant, la croissance annuelle des effectifs dans ces autres formations s'atténuerait (passant de 3,2% en 2024 à 0,4% en 2028).

À plus long terme, le nombre d'étudiants cesserait de croître

À partir de 2030, l'effectif étudiant se stabiliserait autour de 3,1 millions d'étudiants. Une légère baisse du nombre de bacheliers

en 2029, puis en 2031 et 2033 serait effectivement à prévoir, sur la base de la prévision d'effectifs d'élèves du secondaire (656 500 bacheliers en 2033 contre 686 100 en 2028). Cette diminution du nombre de bacheliers à long terme serait néanmoins en partie compensée par le maintien d'une hausse du taux de poursuite, passant de 74,9% en 2023 à 78,2% en 2033.

Ainsi, malgré la baisse de 2,7% du nombre de bacheliers sur dix ans, le nombre de néo-bacheliers poursuivants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur augmenterait de 1,3%. Face à la fin d'une période de croissance démographique et si le taux

de réussite au baccalauréat reste stable, le taux de poursuite d'études deviendrait donc le principal déterminant d'un maintien de l'effectif. Le repli plus marqué du nombre de bacheliers pour la voie générale que celles professionnelles et technologiques aurait un impact sur les orientations par filières, pesant plus sur la fréquentation des formations universitaires que sur celle de filières plus courtes.

Le léger repli des effectifs étudiants proviendrait des universités

En 2033, 52 % des effectifs de l'enseignement supérieur seraient inscrits dans les universités, contre 54 % dix ans plus tôt. L'effectif universitaire stagnerait jusqu'en 2030, avant de perdre environ 8 000 étudiants durant les trois années suivantes.

La baisse projetée des effectifs universitaires à partir de 2031 resterait limitée : avec 1 614 900 étudiants attendus en 2033, leur nombre demeurerait supérieur de 0,7 % à celui observé en 2023. La baisse observée à partir de 2031, directement liée au nombre de néo-bacheliers entrants, aurait surtout

un effet sur le nombre d'étudiants de licence (-0,8 % entre 2023 et 2033). Cette légère baisse à long terme des effectifs universitaires prolongerait les tendances observées à court terme. Elle concernerait en particulier les licences de lettres, sciences humaines et sociales (-4,2 %), les sciences économiques (-1,6 %), les IUT (-2,2 %) et le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé, -8,7 %). À l'inverse, les licences scientifiques et de santé hors PASS accueilleraient des étudiants supplémentaires (respectivement +3,7 % et +17,5 % entre 2023 et 2033).

Les effectifs de master universitaire se maintiendraient à niveau constant sur la période 2023-2033. L'effet démographique à long terme n'aurait pas encore d'effet direct sur la période. Avec 605 800 étudiants de master en 2033, l'effectif resterait proche de celui de l'année 2024, et supérieur à celui de 2023 (+2,9 %).

Dans les CPGE, les hausses de taux de poursuite observées ces dernières années n'entraîneraient pas une hausse d'effectif après 2029. La baisse du nombre de bacheliers provenant des terminales générales devrait commencer à se répercuter sur les dernières

années de cette projection. L'hypothèse de la poursuite d'une hausse des effectifs dans les premières années après 2024 placerait cependant les classes préparatoires parmi les filières dont la croissance est la plus dynamique sur la période à venir (+8 % entre 2023 et 2033). En STS, les effectifs se stabiliseraient après 2030, la croissance du nombre d'étudiants en BTS apprentissage continuant de s'atténuer.

Le nombre d'étudiants dans les autres filières continuerait de croître légèrement. Avec 9,1 % de croissance entre 2023 et 2033 (+79 000), l'ensemble des filières autres que les universités, CPGE et STS contribueraient plus fortement au maintien d'une croissance de l'effectif au cours des prochaines années. Cette dynamique resterait néanmoins contrainte par la baisse progressive du nombre d'entrants en première année. Ainsi, le taux de croissance annuel global dans les autres filières resterait en dessous de 1 % à partir de 2027.

Florent Lhuillier,
MESR-SIES

Pour en savoir plus

- Bonneville L. et Wirth C., « Une grande diversité des trajectoires durant les trois premières années dans l'enseignement supérieur », Note d'information n° 2025-03, janvier 2025, SIES
- Fridlin M., « Mon Master 2024 Les propositions d'admission en master », Note flash n° 2024-33, décembre 2024, SIES
- Klipfel J., « Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2023 », Note flash n° 2024-32, décembre 2024, SIES
- Lièvre A., « Les effectifs des inscriptions en section de technicien supérieur sous statut scolaire en 2024-2025 », Note flash n° 2025.04, février 2025, SIES
- Lièvre A., « Les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles à la rentrée 2024-2025 », Note flash n° 2025.03, février 2025, SIES
- Lhuillier F., « Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur – Rentrée 2024 et 2025 », Note flash n° 2024-27, octobre 2024, SIES
- Malfatto S., « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024 », Note d'information n° 2024-09, décembre 2024, SIES
- Miconnet N., 2024, « Prévision des effectifs du second degré pour les années 2025 à 2029 », Note d'Information, n° 25.13, mars 2025, DEPP
- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2024, fiches 7.22 et 7.23 – MENESR, DEPP et SIES, septembre 2024
- Tallet F., 2024, « Les grandes évolutions de l'enseignement supérieur vues par la statistique publique : dynamique des effectifs, mobilité, insertion professionnelle », Administration et Éducation, n° 182, juin 2024.
- Thomas F., 2024, « Résultats définitifs de la session 2024 du baccalauréat : un taux de réussite en hausse dans chacune des voies », Note d'Information, n° 25.05, février 2025 DEPP

Les sources

Les sources utilisées dans cette note sont celles produites par le SIES et la DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : système d'information SISE, enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur, système d'information Scolarité).

Une partie des données est également produite par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles et par le ministère de la Culture. Ces sources sont le résultat de remontées agrégées ou individuelles.

Méthodologie des projections

Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée d'étudiants après l'obtention du baccalauréat. Le modèle de projection des effectifs de l'enseignement supérieur s'appuie sur les prévisions d'effectifs d'élèves du second degré, en particulier en classe de terminale, réalisées par la DEPP (Miconnet N., 2024, scénario intermédiaire). Ces prévisions reposent principalement sur la prolongation des tendances observées en matière de passage, de redoublement, entrée et sortie à chaque niveau d'enseignement en tenant compte de l'effet démographique.

Les effectifs de bacheliers sont alors estimés par type de baccalauréat, à partir de ces effectifs de classe de terminale auxquels sont appliquées les projections de taux de réussite à l'examen.

À partir des effectifs de bacheliers, des projections de taux de poursuite d'études sont ensuite réalisées par série de baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur. Est ainsi estimé le nombre de nouveaux bacheliers entrant chaque année dans les différentes filières. Sont alors ajoutés les effectifs des entrants non nouveaux bacheliers (bacheliers des années antérieures, étrangers et autres arrivées extérieures). Les flux d'entrants par filière et discipline sont analysés en prenant en compte les années de constat antérieures. Les projections se construisent ainsi à partir de l'évolution des entrants d'une année sur l'autre au sein de l'enseignement supérieur, sur la base de taux de passage, de redoublement, de réorientation et de sortie.

Les hypothèses sur les taux de poursuite, de passage, de redoublement et de réorientation sont centrales dans les scénarios de projections. Ces taux sont estimés par discipline, pour les formations en université hors IUT, les IUT, les STS (sous statut scolaire et par apprentissage) et les CPGE. Ces quatre types de formations constituent les filières dites principales dans cet exercice. Les taux sont également estimés pour les formations en école d'ingénieur non universitaires, en école de commerce, de gestion, de vente, dans les établissements privés d'enseignement supérieur libres, ainsi que dans les grands établissements (Paris Dauphine, IEP Paris, EHESS, Écoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle et École nationale des chartes, etc.), dans les formations artistiques et culturelles et dans les écoles d'architecture, de notariat, etc.

Pour l'estimation 2024, les données tiennent compte des résultats définitifs du baccalauréat de la session 2024, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année 2024 : inscriptions définitives de la rentrée 2024 en lycée concernant les STS (y compris les lycées sous tutelle du ministère de l'agriculture) et les CPGE. Sont également prises en compte de premières remontées d'inscriptions 2024-2025 en université, en école de commerce et d'ingénieurs. Enfin, certaines tendances observées sur les données de Parcoursup sont également prises en compte dans les hypothèses de poursuite d'études post-bac pour la rentrée 2025.

Tendances, chocs et réformes

Les exercices de projections s'appuient en partie sur des hypothèses tendanciennes qui prennent en compte l'évolution des flux depuis 2010. Cependant, il faut également tenir compte des ruptures liées à des chocs ou à des réformes récentes, en particulier :

- de fortes variations de taux de réussite aux examens et de flux de passage en période de crise sanitaire ;
- des effets consécutifs à la crise sanitaire (par exemple, les taux de passage élevés ont ensuite généré un surcroît de redoublements l'année suivante et une limitation plus forte de places disponibles) ;
- des évolutions des flux d'accès et de passages causées par les différentes réformes récentes (réforme du baccalauréat général et technologique, études de santé depuis la rentrée 2020, allongement des études en IUT avec la création des BUT en 3 ans depuis la rentrée 2021 notamment).

Après une hausse importante du taux de réussite au baccalauréat de la session 2020 par rapport à la session 2019 (plus de 7 points en moyenne), celui-ci a diminué jusqu'en 2023, sans toutefois revenir au niveau constaté avant la crise sanitaire. En 2024, il est reparti légèrement à la hausse pour les trois types de baccalauréat. L'évolution à venir du taux de réussite s'appuie sur l'hypothèse centrale proposée dans les projections de bacheliers de la DEPP de mars 2025, tablant sur une stabilité des redoublements et des sorties sans étude.

Depuis la rentrée 2021, la création des bachelors universitaires technologiques (BUT) est effective. Cette formation de niveau bac +3 est délivrée exclusivement par les Instituts universitaires de technologie (IUT). En 2023, les étudiants d'IUT ayant commencé leur cursus à la rentrée 2021 sont les premiers à avoir la possibilité de continuer en troisième année pour obtenir un BUT. L'ancien diplôme universitaire de technologie (DUT) de niveau bac +2 devient un diplôme intermédiaire. La création de ce nouveau cursus s'est substituée à certaines licences professionnelles. L'allongement des études a toutefois provoqué en 2023 un cumul d'étudiants inédit au niveau bac +3, entraînant une modification des flux de redoublement au niveau bac +2, de passage d'IUT à licence et des accès d'IUT vers les autres formations. À la rentrée 2024, la prévision des flux post-BUT s'appuie sur l'hypothèse d'une poursuite d'études au niveau bac +4 pour les deux tiers des étudiants de BUT de troisième année. L'afflux provoqué par l'allongement d'études en IUT entraînerait ainsi en 2024 un accès renforcé aux formations de master, et la reprise des accès depuis les IUT vers les écoles de commerce et d'ingénieur. La projection pour les années suivantes conserve l'hypothèse de taux d'accès et de passage retenue pour 2024.